Contextes Didactiques, Linguistiques et Culturels
Volume: 4 /Numéro : 1 Juin 2026
P-ISSN : 2992-0418 E-ISSN : 2992/0515
PP-327-343

Modalités énonciatives du silence en période de veuvage dans Une si longue lettre de Mariama Bâ

Enunciative Modalities of Silence During Widowhood in Mariama Bâ's *So Long a Letter*

AKA Serge Arnaud Kouamé*
Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
akserjano@gmail.com
SANOGO Amidou,
Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
sanogo.amidou1@ufhb.edu.ci

Reçu: 20/04/2026, **Accepté:** 22/05/2026, **Publié:** 30/06/ 2026

Résumé :

Le silence dans le veuvage est une prescription de la tradition faite à la femme Africaine noire. Affligée par la perte de son époux, elle doit subir les effets des préceptes traditionnels qui la musellent dans tous les sens du terme au sens propre et au sens figuré. Le silence qui s'y manifeste est le signe de la privation de ses idées en cette période de deuil. Justifié officiellement par la préoccupation du recueillement, ce silence demeure tout de même une forme de flétrissure de sa dignité cloitrée dans l'isolement. Dans ce refuge (énonciatif), elle réinvente un cadre communicationnel pour faire valoir son idéal de vie. Une opération psychologique se manifeste, ainsi, dans une posture cognitive déterminée par les questionnements intériorisés et des verbes intellectifs. Il en apparaît que le silence devient un tremplin d'amortissement des chocs de la maltraitance dans le veuvage.

Mots clés : affects, énonciation, veuvage, verbes de perception, verbes de cognition, silence.

*Auteur correspondant

Abstract :

The silence in widowhood is a prescription made to black African women. Afflicted by the loss of her husband, she must undergo the effects of traditional precepts that muzzle her in all senses of the term both literally and figuratively. The silence that manifests is a sign of the deprivation of one's ideas in this period of mourning. Officially justified by the concern for meditation, this silence nevertheless remains a form of withering of his dignity cloistered in isolation. In this refuge (enunciative), she reinvents a communicational framework to assert her ideal of life. A psychological operation thus manifests itself in a cognitive posture determined by interiorized questioning and intellective verbs. It appears that silence becomes a springboard for cushioning the shocks of mistreatment in widowhood.
Keywords: affects, enunciation, widowhood, perception verbs, cognition verbs, silence.

* * * * * *

Introduction

À priori, le silence est un vide linguistique qui relève du non-dit et/ou de l'indicible. Cet état d'absence de parole est une observance constatée en période de veuvage en Afrique. De fait, le veuvage est l'état de la femme ou de l'homme qui vient de perdre son conjoint ou sa conjointe du fait de la mort. Cette définition est la même chez É. D. Kouassi (2020, p. 231) qui pense que « le veuvage c'est tout d'abord l'état d'une personne qui perd son/sa conjoint.e par décès. Ensuite, selon les coutumes et traditions africaines, c'est l'ensemble des rites auxquels est soumise la personne frappée par le décès. Pour finir, c'est le temps que durent ces rites, il est variable selon les lieux et situations spécifiques ». Il apparaît donc que le veuvage est une période nourrie par des rites qui alimentent les lendemains de la disparition du conjoint ou de la conjointe. Ces rites lui concèdent un caractère sacré qui n'échappe pas à l'analyse de P. J. Ehui (2021, p.145) pour qui, « Le veuvage est une institution sociale de purification au cours de laquelle des restrictions

d'ordre vestimentaire, alimentaire, sexuel, comportemental, gestuel, etc. sont observées. Il varie d'une culture à l'autre ». Cette circonstance d'observance de prescriptions dans les restrictions visant la purification de la femme est évoquée par le personnage principal du roman *Une si longue lettre*, Ramatoulaye, à la page 19 dudit roman, en ces termes : « *Puisse leur invocation ne rien souiller de l'état de pureté absolue où je dois évoluer.* »

En Afrique traditionnelle, cet état vécu par la femme attire plus l'attention au regard de la grande vulnérabilité de celle-ci ou du traitement particulier qu'elle y subit. Aussi, dans l'observance du veuvage, le silence se présente comme une prescription à laquelle la femme doit se soumettre. D'où l'intérêt de notre analyse qui se concentre sur le silence observé en période de veuvage.

En effet, ordinairement perçu comme un non-langage en raison de son caractère indicible, le silence semble être logé dans le vase clos de l'inanalysable, de l'indécryptable, de l'effroyable mystère des sujets tabous. Et, dans la perception de l'énonciation directe promue par M. Perret (1994), toute communication énoncée engage un locuteur et un allocutaire. Leurs rôles énonciatifs sont susceptibles de s'interchanger quand l'un ou l'autre prend en charge la parole. De ce point de vue, l'acte énonciatif est rendu possible par la profération audible ou lisible de la parole. Dès lors, le silence semble être un angle mort dans l'acte énonciatif. Et pourtant, cette étude tente d'y voir une énonciativité, un ressort linguistique qui porte un sémantisme intéressant. Autrement dit, cette étude s'intéresse aux tournures énonciatives qui construisent le silence de la veuve dans *Une si longue lettre*. Ce roman est une œuvre majeure de la littérature post-coloniale qui traite de la condition de la femme Africaine. Plus précisément, ce récit épistolaire manifeste le ressenti d'une femme, Ramatoulaye, plongée dans un long mutisme durant son mariage avec Modou. A la disparition de ce dernier, la période du veuvage viendra accentuer son silence qui mérite une attention particulière. Mais, en fait, comment la voix *silenciée* ou silencieuse de la veuve Ramatoulaye se manifeste-t-elle dans le roman *Une si longue lettre* ? Quels en sont les aspects ? Quelle signifiance cette voix dégage-t-elle ? Avec une lecture circonscrite à la période de veuvage du personnage de Ramatoulaye, nous envisageons de montrer que le silence peut avoir plusieurs ressorts grammaticaux, porteurs de significations linguistiques. Pour atteindre cet

objectif, l'étude fait recours à la subjectivité du langage développée par É. Benveniste (1966). Cette théorie postule pour l'inhérence de la personne du sujet dans son discours. Elle se détermine par les indices de personne, d'ostension et de temps. Par cette approche méthodologique, nous nous appliquons à identifier les marques énonciatives non exprimées (extérieurement) par la locutrice Ramatoulaye afin d'en dégager leurs portées énonciatives. Dès lors, notre analyse s'articule autour de trois axes. Le premier présente le silence de la femme Africaine dans la période du veuvage. Ensuite, l'étude analyse la manifestation linguistique du silence chez Ramatoulaye. Pour terminer, le troisième axe interprète les effets pragmatiques du silence qui sont à mettre au bénéfice de la subjectivité du langage en tant qu'outil épistémologique.

1. DU SILENCE DE LA FEMME AFRICAINE VEUVE

1.1.Veuvage en Afrique traditionnelle

Le veuvage a une portée spirituelle. Il soustrait pendant une période plus ou moins longue la veuve de sa vie habituelle ou ordinaire pour la soumettre à des rites. Ces rites visent à couper le lien sacré qui existe entre la femme et son défunt mari qui, selon les croyances religieuses des us et coutumes, se retrouve dans l'au-delà. Ce détachement mystique n'est pas sans importance dans l'imaginaire des peuples qui le pratiquent comme le justifie E. D. Kouassi (2020, p. 231) : **«** La raison du rituel de veuvage consiste en la rupture du pacte spirituel liant la personne décédée au/à la conjoint.e vivant.e, il lui est associé le but d'honorer la mémoire du/de la défunt.e. » Le veuvage a donc une dimension anthropologique qui définit le rapport dualiste ou dialectique de l'existence humaine. Il met en lumière le rapport entre la mort et la vie, entre le visible et l'invisible. Il renseigne surtout sur le caractère physico-spirituel du mariage qui, au-delà d'une institution tangible, matérielle et concrète, matérialise une fusion spirituelle de deux âmes, de deux êtres. Le veuvage vient donc abolir matériellement et spirituellement un contrat de vie commune de deux personnes séparées par la mort. Sacralisant leur rupture, le veuvage autorise, de fait, une autre possibilité de mariage. Purifiée, la veuve renaît pour refaire sa vie comme le souligne J. R. Ovono Mendame (2020, p. 17) : « Le veuvage a donc vocation de débarrasser le veuf

ou la veuve des souillures de l'âme accumulées durant la vie commune, de restituer le vivant dans l'état de pureté, de propreté qui était le sien avant le mariage. »

Cette étape de purification de la veuve s'effectue à travers des moyens souvent drastiques. Cet état de fait n'échappe pas à la réflexion d'E. D. Kouassi (2020, p. 232) qui souligne que « Selon le consensus social, pour la veuve, se soumettre à ces lois coutumières et à la flagellation serait le moyen d'assurer sa libération et sa purification ».

En général, dans certaines sociétés traditionnelles africaines, le veuvage est une institution qui implique des droits et des devoirs surtout de la part de la veuve. Le suivi des préceptes de son isolement est une sorte d'observance manifeste qui la maintient dans des contraintes. C'est une étape d'interdiction, d'abstention, de privation, d'obligations. Le veuvage devient une sorte de supplice qui se caractérise par un devoir de retenue et de silence. À ce propos, pour E. D. Kouassi (2020, p. 231), « Le veuvage des femmes en Afrique subsaharienne constitue comme une violence domestique, sexuelle, psychologique et symbolique ». Au nombre des privations observées se remarque le silence. La veuve est tenue de se taire. Cette posture linguistique n'est pas sans explication anthropologique. Chez les Agni Indénié de Côte d'Ivoire, par exemple, le silence de la veuve ou du veuf est une prescription coutumière comme le témoigne P. J. Ehui (2021, p. 150) :

> Dans l'imaginaire populaire Agni le rituel du veuvage exprime des sentiments de douleur, de solitude et de chagrin. De ce fait, parler publiquement sous-entend l'indifférence du malheur. Rire également, est associé aux moments de joie, de plaisir, d'humour, etc. Ainsi, dans cette situation de tristesses et de douleurs, rire est à contre-sens. C'est pourquoi, rire au moment du veuvage est assimilé à la moquerie, à l'indifférence avec pour conséquences la méfiance, le rejet et les diatribes. Une telle attitude peut faire l'objet de censure sociale. C'est pourquoi, la veuve ou le veuf doit s'abstenir de rire ou de parler, en gardant simplement le silence au cours du rituel.

Vu sous cet angle, le silence observé dans le veuvage a une valeur éthique. Toutefois, en dehors de ce principe de bienséance et/ou de pudeur, le silence dans le veuvage est une forme de brimade émotionnelle marquée grammaticalement dans le récit de *Une si longue lettre* de Mariama Bâ.

1.2. Perceptions du silence

De façon ordinaire, le silence est perçu comme l'absence de parole. Considéré aussi comme un trou dans la parole en linguistique, il est marqué par des pauses dans l'intervention d'un interlocuteur. En grammaire, ces pauses sont d'abord dans le mot, ensuite dans la phrase et enfin dans le texte. Les intonations, les flexions de la voix et les ponctuations sont des outils du silence dans le discours. Le silence apparaît, de ce fait, comme une rupture de parole ou une rupture dans la parole au niveau de la communication. De façon symbolique, figurative ou imagée, le silence se retrouve dans le style. L'on peut taire une idée même en parlant. Les ellipses, l'implicite (présupposé, sous-entendues), les euphémismes participent, de ce fait, de la traduction du silence du locuteur.

Le silence est comme lié à la parole comme le démontre C. Ungureanu (2023, p. 196) :

> La parole et le silence sont sans aucun doute deux capacités fondamentales dont l'homme dispose. « Si la parole caractérise l'homme », dit Rassam (1980 : 4), « le silence le définit ». Le même auteur avance l'idée que le silence est certainement plus expressif, plus éloquent et qu'il en est le trait marquant, la qualité suprême, une sorte de langage qui va au-delà du mot et l'éclipse. Il va même jusqu'à affirmer que « les plus beaux mots sont les voix du silence » (Rasam, 1980, p. 42).

Selon cette auteure, les linguistes ont emprunté deux voix différentes pour la perception du silence. La première s'inspire de V. Jensen (1973, p. 249) pour qui le silence équivaut à l'absence de mots ou à des pauses pendant le discours. Sa définition de base du silence est l'absence de son. La seconde est de T. Bruneau (1973) qui distingue trois types de silence : le silence psycholinguistique, le silence interactif et le silence socioculturel.

L'approche de cette étude s'inscrit dans le cadre de l'analyse énonciative du discours qui considère le locuteur et l'allocutaire qui partagent une même situation d'énonciation. La jauge de la qualité du silence dans le pacte d'énonciation ou plus précisément de la posture énonçante des interlocuteurs s'établit à partir du retour non énoncé par la parole de la part de l'allocutaire face au locuteur. A. M. Renata (2021, p. 99), dans cette perspective, asserte que « (…) le langage englobe deux champs d'expressions : la prononciation articulée et l'absence prononcée ». En d'autres termes, le silence, c'est lorsque l'allocutaire, dans la pratique d'intersubjectivité qu'impose l'interlocution, ne se positionne pas en locuteur.

Dans le cadre de cette analyse, le silence de la veuve se manifeste de diverses manières.

2. MANIFESTATIONS LINGUISTIQUES DU SILENCE DE LA FEMME AFRICAINE DANS LE VEUVAGE

Une si longue lettre est un roman épistolaire qui a pour narratrice une veuve nommée Ramatoulaye. Elle partage au destinataire de la lettre, Aïssatou, son expérience du veuvage. À travers une focalisation interne, elle plonge le lecteur dans sa psychologie, ses états d'âme, sa subjectivité face au silence que requièrent les circonstances du veuvage à l'aune des préceptes religieux et culturels.

2.1. Situation d'énonciation

La situation d'énonciation implique les paramètres d'encodage et de décodage du message véhiculé par un énoncé. Ces paramètres tiennent compte de la déixis personnelle et spatio-temporelle. Dans une perspective plus large, M. Perret (1994, p. 9) présente l'acte énonciatif comme un « événement ». Les éléments principaux de cet acte sont : le temps, le lieu et les actants. Le temps détermine le moment ou la circonstance. Le lieu invoque l'endroit où se déploie l'énonciation ; les actants sont les personnes qui construisent l'énonciation. Dans le roman que nous étudions, l'épisode que nous avons choisi se déroule pendant la période de veuvage de Ramatoulaye après le décès de Modou Fall, son mari ; le lieu choisi est la maison de Ramatoulaye. Les actants sont nombreux : Ramatoulaye, sa coépouse (page

10), les membres de sa belle-famille, sa communauté musulmane, les amis et connaissances, etc. (page 11).

L'analyse du silence, ici, se situe au niveau des actants. Le constat est que le récit présente un lieu animé (*« voix criarde »* page 18, *« une voix virile »* page 14, *« le brouhaha »* page 14), dans lequel l'adresse des condoléances s'effectue *(« Ils présentent leurs condoléances ponctuées de louanges à l'adresse du disparu »* page 11*)*.

Mais, dans cette atmosphère d'animation énonciative, Ramatoulaye et sa coépouse sont comme coupées du pacte d'interlocution. Elles ne parlent pas. Elles reçoivent des adresses de compassion et ne se positionnent pas comme des actants énonçant. L'intersubjectivité ne s'opérationnalise pas activement en raison de leur mutisme.

Nous y assistons comme à une sorte de figement de la veuve dans la posture d'allocutaire. Le pacte d'interlocution est comme inopérant.

2.2. Verbes de perception

Selon A. Grezka (2020, p. 30), les verbes de perception sont des « verbes qui expriment les différents processus biologiques dont l'être humain dispose pour prendre connaissance de la réalité extralinguistique. Chaque processus est le récepteur d'une modalité de sensation ». Ils déterminent ainsi l'état d'âme d'une personne, d'un être.

Dans le corpus, en lieu et place de l'émission de la parole, la veuve Ramatoulaye s'exprime à travers ses sens :

- *« Le dos calé par des coussins, les jambes tendues, je **suis** les allées et venues, la tête recouverte d'un pagne noir. »* (p. 9)
- *« Je n'**ai** jamais autant **observé**, parce que n'ayant jamais été autant concernée. »* (p. 21)

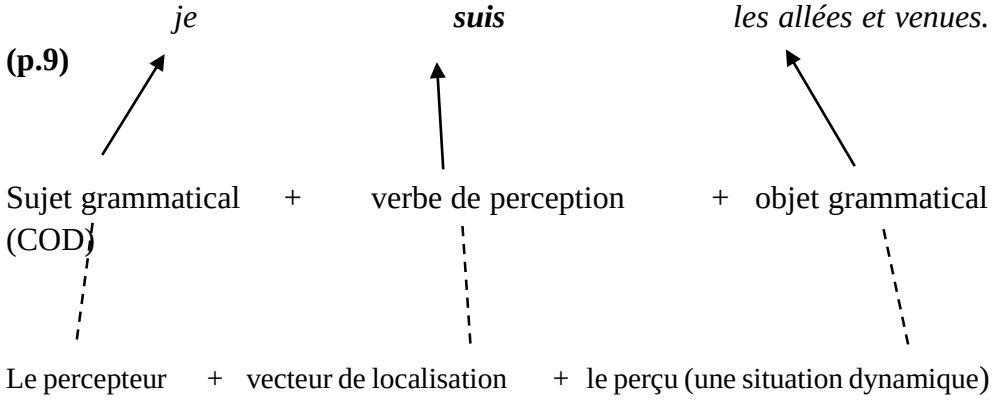
Les verbes « *suivre* » et « *observer* » sont sollicités pour rendre compte du processus de perception de la veuve Ramatoulaye. Cette analyse s'y intéresse relativement à leur valeur aspectuelle et à leur qualité actancielle.

Au niveau aspectuel, la veuve Ramatoulaye, à travers « *suis* », traduit une action qui se déroule de façon continue. Ce présent permanent exprime une attitude de la veuve qui couvre toute la période du veuvage. Quant à « *ai…observé* », il traduit un compte rendu du temps du veuvage. Ce passé composé traduit les traces du veuvage laissées dans le tissu émotionnel de la veuve. Ce temps descriptif montre que les marques laissées ont des effets qui actualisent son passage. Lorsque, la veuve le narre, elle le considère comme récent.

Au niveau de leur qualité actancielle, ces verbes de perception oculaire favorisent une captation sensorielle du sujet Ramatoulaye qui enregistre les événements autour d'elle. Ils s'inscrivent dans la logique des verbes de perception dite passive ou involontaire comme le définit T. Ruchot (2012, p. 103) :

> Les verbes de perception dite passive ou involontaire (par la suite VPP), dans lesquels un être animé, que nous appellerons le Percepteur, généralement choisi comme sujet grammatical, « localise » par les sens un objet, un état de choses ou une situation dynamique, le Perçu, qui sert de stimulus à sa perception et est généralement construit comme objet du verbe. Le verbe type de ce groupe pour la vision est voir en français.

En effet, dans la première phrase relevée, la posture de Ramatoulaye, révélée par les syntagmes nominaux « *le dos calé par les coussins* » et « *les jambes tendues* », traduit la stature d'une personne cloitrée, figée qui est obligée d'absorber les événements qui se déroulent devant elle. Malgré elle, la veuve Ramatoulaye mobilise sa vue. La manifestation des verbes de perception offre la construction suivante :



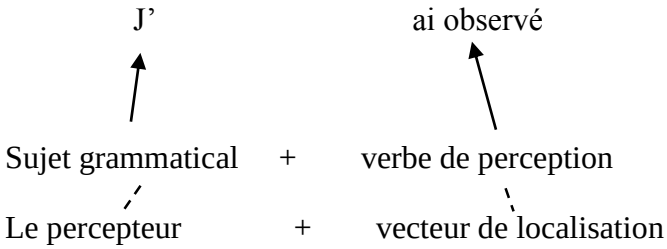
Source : application de la citation T. Ruchot (2012, p. 103)

Dans cette situation, la veuve Ramatoulaye se voit mobiliser la vue pour l'enregistrement des évènements qui se déroulent autour d'elle. Le défilé des personnes qu'elle observe ressemble à une sorte de procession folklorique dont elle subit le déroulement. En tant que perceptrice passive, « *les allées et venues* » saturent sa vue sans qu'elle ne puisse les réguler. Elle subit ce ballet humain. Muette, elle capte la dynamique de son environnement sans l'influencer. Cette situation de conditionnement est justifiée par le silence dans lequel elle est plongée.

Cet énoncé l'illustre fort bien :

*« Je n'**ai** jamais autant **observé**, »* **(p.21)**

Pour l'exploiter, cette analyse s'intéresse à sa qualité *perceptionnelle* en excluant la négation. Ainsi, l'on obtient : « *J'ai observé.* » La construction suivante s'en dégage :



Source : application de la citation T. Ruchot (2012, p. 103)

L'élément perçu y est absent. Ramatoulaye, qui se positionne comme le sujet percevant, ne détermine pas le perçu. Cette situation suggère qu'elle dispose d'une vue non exclusive. La veuve est soumise à une captation non sélective. Le verbe « *observé* » transcrit une forme d'observance, une sorte de respect d'une prescription régulière. Il en apparaît que la veuve Ramatoulaye se voit imposer le spectacle perçu. Elle devient une sorte de spectatrice muette qui est alimentée par une programmation dont le contenu échappe à sa volonté. Ici, le programmateur de tout ce que voit la veuve Ramatoulaye est la société traditionnelle et ses institutions.

Il en résulte de ces deux situations que le verbe de perception peut avoir un élément perçu ou non. Dans tous les cas, le verbe de perception se présente comme l'option privilégiée offerte à la veuve à qui le silence est imposé. La veuve se retrouve plus dans la position de perceptrice que dans la position de perçue. Cela suggère qu'elle fait moins l'objet d'attention. Les circonstances du veuvage sont l'occasion pour le monde (la société) de se faire valoir. La veuve marginalisée, son silence est la concrétisation de sa mise à l'écart. Cette situation la singularise.

À travers son regard, la veuve suit comme spectatrice ce qu'elle vit comme drame.

2.3. Questions rhétoriques

Dans la manifestation du silence, les interrogations rhétoriques sont des questions à visée cognitive. J. Brès (2023, p. 8) articule leur fonctionnement à trois niveaux : un niveau interactif, un niveau énonciatif et un niveau sémantique. P. Fontanier (1821, p. 368), lui, leur reconnaît une portée stylistique qui les détache du caractère *négationnel* et dubitatif :

> L'interrogation [oratoire] (sous-entendu : figure de style) consiste à prendre le ton interrogatif non pas pour marquer un doute et provoquer une réponse mais pour indiquer au contraire la plus grande persuasion et défier ceux à qui l'on parle de pouvoir nier ou même répondre. Il ne faut donc pas la confondre avec l'interrogation proprement dite, avec cette interrogation du doute, de

> l'ignorance ou de la curiosité par laquelle on cherche à s'instruire ou à s'assurer d'une chose.

Et, C. Bally (1909, p. 269) d'en conclure : « L'interrogation qui n'interroge pas appartient au langage exclamatif quitte à donner à ce terme un sens tout à fait général. »

La veuve Ramatoulaye, marquée par un silence extérieur, use de questions rhétoriques. À travers celles-ci, elle parle. Seulement, elle parle à elle-même. Elle se parle à travers les questions rhétoriques « *Qui est-elle ? D'où vient-elle ?* » (p. 17), « *Que signifient donc ces festins joyeux ?* ». Souvent étonnée, la veuve ne peut communiquer. À travers ces questions partielles, la veuve veut comprendre. Les pronoms interrogatifs « *qui* », « *où* », « *que* » sont des outils grammaticaux qui prouvent que la veuve est déboussolée. Elle s'interroge sur l'identité des personnes, leur origine et la portée de leur agir. Elle se retrouve dans un scénario dont elle ignore les tenants et les aboutissants. Cette situation pourrait traduire de l'insécurité et une violation de sa vie privée.

Elle s'interroge alors. Ses inquiétudes portées par ses questionnements sont soutenues par une voix intérieure. Ces questions soulignent l'état d'âme de la veuve. Cet état est également rendu compte par les verbes de cognition, appelés aussi verbes intellectifs.

2.4.Les verbes de cognition

Concentrés autour du verbe « penser », les verbes de cognition évoquent, dans le corpus choisi, un aspect méditatif comme le suggère ce passage : *« je pense encore : combien de mort auraient pu survivre… »* (p. 15). Dans son silence, Ramatoulaye s'adonne à la réflexion. C'est un recours répétitif. Sa méditation passe en revue les pratiques ostentatoires remarquées lors des dons. Chaque participant fait montre de démesure pour se faire valoir. Cette situation, financièrement dispendieuse, suscite en la veuve des réflexions sur la nécessité de cette attitude. Si la pratique des dons exagérés ne peut sauver la vie de la personne déjà décédée, la veuve postule pour que ces dons se manifestent plutôt pendant que la personne vit. Ainsi donc, elle se positionne comme une laudatrice de la vie.

Les interrogations rhétoriques et les verbes de cognition sont donc des ancrages dont se sert la veuve *silenciée* pour s'exprimer. Ce refuge est un cadre énonciatif où elle expanse librement ses inquiétudes et sa vision du monde.

Au total, le silence de Ramatoulaye se manifeste à travers une situation d'énonciation qui l'exclut du pacte d'énonciation ; des verbes de perception qui enregistrent la dynamique événementielle autour d'elle ; des interrogations oratoires et des verbes cognitifs qui déroulent en elle un langage méditatif.

Tous ces marqueurs du silence du veuvage ne sont pas sans intérêts.

3. SIGNIFIANCE DU SILENCE DU VEUVAGE AFRICAIN

3.1. Le silence, un acte énonciatif de la jauge du rapport sociétal

La dominance de la troisième personne dans la narration montre l'isolement de la personne de la veuve. C'est comme si tout se fait sans elle. Quand elle est mentionnée, c'est en tant que personne spectatrice. Elle est comme une non personne dans le pacte interlocutoire qui se déroule sur le lieu du deuil. Alors, elle se réfugie dans son silence pour parler, se parler. Le silence devient une sorte de cadre énonciatif tacite, dissimulé qui s'invente pour juguler la privation de parole de la situation d'énonciation visible. L'exposition de cette forme d'énonciation transmet une forme d'invisibilisation de la femme africaine en période de veuvage.

Dans l'énonciation apparente, la veuve est soustraite de l'intersubjectivité. Elle demeure figée dans son rôle d'allocutaire. Dans cette posture, à travers une focalisation interne, Ramatoulaye passe en revue le lieu de la situation d'énonciation et les actants par une description minutieuse. Ainsi, dans le silence, la veuve conçoit le message énoncé par les locuteurs en termes d'informations que captent ses sens (verbes de perception). Elle y répond donc à travers une description qui suggère ses idées. Elle dénonce, à travers un discours idéel péjoratif.

Le silence qui lui est prescrit devient une aubaine pour se dire ce qu'elle tait, ou qu'elle doit taire. Dans cette invention d'acte énonciatif, elle est la locutrice et l'allocutaire. Elle s'interfère les rôles pour juguler la privation de la parole.

Le veuvage apparaît ainsi comme un capteur sociologique de l'identité féminine dans l'imaginaire culturel de l'Afrique traditionnelle. Mieux, le veuvage expose la place de la femme dans un milieu phallocratique.

3.2. Les affects, manifestations du silence dans le veuvage

La veuve Ramatoulaye, privée de parole, s'exprime par les affects. Ceux-ci considérés depuis longtemps comme réservés à la psychologie, se déploient ici comme une modalité énonciative marquant la subjectivité du sujet silencieux. Pour A. Sanogo (2017, p. 117), la subjectivité est dépositaire des affects.

Plusieurs indices traduisent les affects de Ramatoulaye en réponse au spectacle que lui expose le déroulement du veuvage : « *J'enregistre, courroucée* » (p.11), « *Des frissons me parcourent* » (p.13), « *le goût de l'amertume* » (p.19). Les syntagmes « *courroucés* », « *frissons* » et « *goût de l'amertume* » traduisent un état intérieur bouleversé de la veuve. Cloîtrée dans le silence du fait des normes traditionnelles, la femme développe des sentiments d'angoisse et des blessures émotionnelles. Ce spleen se manifeste à travers les questions oratoires et les verbes de cognition. S'intéressant aux questions oratoires, A. Borillo (1921, p. 1) relate que

> Si l'on en croit certains grammairiens, la question rhétorique (fausse question, interrogation oratoire, interrogation figurée comme on l'appelle parfois) ne présente aucun intérêt en tant que structure interrogatoire. Entièrement soumise à des facteurs émotifs, elle devrait sa particularité à la valeur d'expressivité attachée à son énonciation tandis que dans sa forme grammaticale rien ne la différencierait pas véritablement des autres interrogations.

Au niveau du discours prononcé par Ramatoulaye (dans son silence) à travers les interrogations rhétoriques, son émotivité se détermine par les étonnements qui en sourdent. Sa stupéfaction suscite des questionnements. Ceux-ci traduisent le trouble intérieur. Cette situation enrichit la perception d'A. Sanogo et S.A.K. Aka (2025, p. 260) qui restreignent les marqueurs des affects aux verbes, aux substantifs et aux signes de ponctuation quand ils affirment : « (…) les affects, ordinairement attribués aux sciences sociales comme la psychologie et la philosophie, légitiment, sous le prisme de la subjectivité du langage, leur présence en linguistique au travers de substantifs, de verbes et de signes de ponctuation. »

Ainsi donc, les sentiments et les émotions de la veuve sont un refouloir dans le silence qu'elle doit manifester.

Conclusion

Le veuvage est une phase de reconstruction de la femme, mais dans la perspective de l'énonciation, elle souligne la privation du pouvoir énonçant de celle-ci. En effet, dans *Une si longue lettre* de Mariama Bâ, le silence de la veuve Ramatoulaye se constate par son exclusion du pacte interlocutoire. Dès lors, les verbes de perception deviennent un recours de sa résignation à l'observation. Dans l'abysse de son silence, émergent en elle des questions rhétoriques que renforcent les verbes de cognition. De cette opérationnalisation du discours tu chez la veuve Ramatoulaye, il ressort que le silence marque la marginalisation de la femme africaine dans le veuvage. Cette situation imprime en elle des blessures que manifestent les opérateurs linguistiques de ses affects. La veuve s'invente donc des outils d'énonciation qui partent d'outils grammaticaux aux affects qui déterminent son état d'âme. Le silence est donc vaincu, à tout le moins, selon son acception ordinaire. Il réinvente une forme d'évasion interlocutoire qui suscite un intérêt scientifique certain.

Au niveau sociologique, l'observation du silence absolu de la veuve interroge sur la liberté de la femme dans une société dans laquelle le féminisme lui voudrait une attitude libertaire partout et à tout moment.

Références bibliographiques

BALLY Charles, 1951, [1909], *Traité de stylistique française*, Paris, Klincksieck.

BENVENISTE Emile, 1966 et 1974, *Problèmes de linguistique générale*, tomes 1 et 2, Paris, Gallimard.

BORILLO Andrée, 1981, « Quelques aspects de la question rhétorique en français », *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporain*, Vincennes, 25, p. 1-33.

BRÈS Jacques, 2023, « Les interrogations rhétoriques sont des interrogations (presque) comme toutes les autres », *L'Information Grammaticale*, 76, p. 8-14.

BRUNEAU Thomas, 1973, « Le silence dans la communication », in *Communication et langages*, 20, p. 5-14.

EHUI Prisca Justine, 2021, « *Angboti* ou veuvage : un savoir-faire féminin de reconstruction Identitaire en pays agni *indénié* (Côte d'Ivoire) », *La Revue Africaine des Sciences Sociales « Pensées genre. Penser autrement*, 1, 1 et 2, p. 144-157.

FONTANIER Pierre, 1821, *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion.

GREZKA Aude, 2020, « Verbes de perception et traitement de la polysémie : pourquoi et comment ? », *La Perception : langue, discours, cognition*, p. 29-44.

JENSEN Vernon, 1973, « Communicative functions of silence », *ETCA Review of General Semantics* 30, p. 249-257.

KOUASSI Eméline Dawoulé, 2020, « Absence de recours, le veuvage dans le patriarcat : une complicité entre le droit civil et le droit coutumier », *Ambigua, Revista de Investigaciones sobre Género y Estudios Culturales*, 7, p. 229-248.

OVONO MENDAME Jean René, 2020, « Entre soumission et révolte : le destin ambigu de la femme africaine dans *Histoire d'Awu* de Justine Mintsa », Regalish, 6, p. 5-22.

PERRET Michèle, 1994, *L'énonciation en grammaire du texte*, Paris, Nathan.

RENATA Aiala de Mello, 2021, « L'analyse discursive du silence dans la littérature », *Caligrama*,. 26, 1, p. 95-110.

RUCHOT Thierry, 2012, « Actance et aspectuaüté dans les verbes de perception visuelle passive en russe contemporain », *Slavica Occitania*, 34, p. 101-132.

SANOGO Amidou & AKA Serge Arnaud Kouamé, 2024, « Affects dans le féminisme africain à travers *Une si longue lettre* de Mariama Bâ », *Graphies francophones*, 7, p. 248-262.

SANOGO Amidou, 2021, « La subjectivité par le marquage de l'identité socio-discursive dans les faits d'expression francophones », *La littérature francophone et ses subjectivités*, 1, p. 111-131.

UNGUREANU Cristina, 2023, « Le silence. Symbolisme et pouvoir / silence *», Studii şi cercetări filologice. Seria Limbi Străine Aplicate*, 22, p. 196-204.